

# SciencesPo

Paris, le 10 février 2016

## **Les efforts de gestion de Sciences Po salués par la Cour des comptes**

Dans son rapport public annuel, la Cour des comptes a souhaité se pencher sur le suivi des recommandations qu'elle avait formulées en 2012 sur la gestion de Sciences Po. Son analyse – qui s'appuie, sans en reprendre le détail, sur un relevé d'observations provisoires très positif de juillet 2015 – permet d'apprécier le chemin parcouru et les résultats obtenus en matière de gestion, de gouvernance et de performance financière de l'institution.

**Sciences Po se félicite que la Cour reconnaisse l'ampleur des transformations engagées depuis près de trois ans pour corriger de manière définitive les irrégularités relevées en 2012.** Le rapport constate ainsi que 18 des 19 recommandations du rapport de 2012 ont été mises en œuvre, seule restant à traiter la question du passage de l'établissement au régime dit des « *compétences et responsabilités élargies* », dont

l'Etat, pas plus que Sciences Po, n'avait pu jusqu'ici faire une priorité.

Fondées sur des orientations stratégiques clairement formulées pour positionner Sciences Po comme une université de recherche de rang international, les transformations réalisées ont porté sur la gouvernance de Sciences Po, au travers de la réforme de ses statuts, sur l'évolution de son modèle économique et sur la refonte de ses modes de gestion, particulièrement en matière de ressources humaines.

**La Cour constate que toutes les mesures qu'elle appelait de ses vœux ont été prises** en ce qui concerne la gestion des enseignants, l'attribution de logements de fonction et la mise en place d'une politique rigoureuse d'achats.

**La Cour s'arrête par ailleurs sur le sujet des rémunérations** des salariés, des cadres dirigeants, de l'Administrateur de la FNSP ainsi que du directeur de l'IEP **pour constater qu'elles sont régulières, que les règles présidant à leur fixation, élaborées dans le cadre d'un dialogue social apaisé, sont connues de tous et que leur évolution est caractérisée par une notable modération.** Concernant spécifiquement la rémunération du directeur de l'IEP et de l'administrateur de la FNSP (les deux fonctions étant exercées par la même personne), la Cour observe qu'elle est désormais fixée par le Conseil d'administration de la FNSP, qu'elle est publique et qu'elle a été diminuée de plus de moitié par rapport aux montants évoqués dans le rapport de 2012. S'élevant à 200 000 € bruts chargés, sans

changement depuis 2013 et sans part variable, elle est inférieure à celle d'un certain nombre de hauts-fonctionnaires et dirigeants d'établissements publics.

**La Cour décrit encore l'importante réforme institutionnelle** qui vient de se conclure avec la parution des décrets portant les nouveaux statuts de la FNSP et de l'IEP. L'architecture duale qui prévaut à Sciences Po depuis 1945, constituée d'une Fondation assurant la gestion d'un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, se voit ainsi renforcée et clarifiée. C'est ce modèle singulier qui a permis à Sciences Po de développer librement une pédagogie originale, des initiatives sans précédent en matière d'ouverture sociale et internationale et des travaux de recherche en sciences sociales de haut niveau, au cœur du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est lui qui a en outre rendu possible de diversifier les ressources de l'institution, condition *sine qua non* de son autonomie et de son développement. **Sciences Po se réjouit de voir ce modèle conforté. Menée en plein accord avec les pouvoirs publics**, cette réforme répond aux observations formulées par la Cour en 2012, comme le rappelle la Ministre de l'Education, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans sa réponse. **Comme le préconise la Cour, la mise en œuvre des nouveaux textes veillera à privilégier clarté et simplicité.**

**La Cour confirme enfin la pertinence de la vision que porte Sciences Po pour son développement futur et l'importance d'une saine gestion portée par une**

**ambition stratégique, dont le projet de l'Artillerie est un élément clé.**

La Cour avait mis l'accent en 2012 sur la nécessité d'une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses, proportionnée à la croissance des ressources de l'établissement. Conformément à cet impératif, les orientations stratégiques décrites dans le document *Sciences Po 2022* se fondent sur un modèle économique redressé, fruit de réformes importantes : révision des coûts de formation, nouvelle stratégie pour la formation continue et pour la levée de fonds, accélération des efforts de valorisation de la recherche, refonte complète de la politique d'achats, maîtrise des effectifs et des rémunérations.

Les premiers résultats de cette mutation sont avérés et **la situation financière de Sciences Po est aujourd'hui très solide avec une part croissante de ses ressources propres (58% aujourd'hui)**. Sciences Po a mis fin à l'emprunt contracté auprès de la banque Dexia que la Cour avait critiqué. Les performances financières de 2014 et 2015 sont bonnes, avec un résultat de 2,7 millions d'euros en 2014 et un résultat 2015 qui devrait excéder 3 millions d'euros.

Le projet d'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie doit permettre d'affermir cette tendance dans le temps. Il constitue pour Sciences Po une opération majeure de rationalisation immobilière, comme le souligne la **Ministre de l'Education, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans sa réponse au projet d'insertion**. Il va surtout permettre à l'établissement,

tout en renforçant son attractivité, de développer ses activités, condition majeure de la soutenabilité économique de l'institution sur le long terme.

**Comme l'y invite la Cour, Sciences Po s'attachera à tenir scrupuleusement la feuille de route économique qu'elle s'est tracée.**

*« Je suis fier du travail accompli par les équipes de Sciences Po depuis 2013. Sciences Po peut aujourd'hui s'appuyer sur une situation de gestion apaisée, sur des structures renforcées, sur un statut rénové et sur un corps professoral de très grande qualité. Les résultats obtenus sont autant d'atouts qui permettront à notre maison de concrétiser les ambitions du projet Sciences Po 2022 afin que tous ceux qui se forment à Sciences Po disposent des connaissances et des compétences pour comprendre le monde de demain et le transformer. »* souligne le directeur de Sciences Po Frédéric Mion.